

(Monsieur le Président, Madame le Ministre, Monsieur le Président de la commission des lois, chers collègues,...)

La présente motion de notre collègue Jean-Louis Masson invite notre Haute assemblée à opposer la question préalable au projet de loi relatif aux compétences de la nouvelle collectivité territoriale réunissant les deux départements alsaciens.

Dans l'exposé des motifs de cette motion, notre collègue affirme que ce texte ne règle pas certains problèmes concernant l'étendue de la région Grand Est, et ignore la volonté des alsaciens de voir rétablir une région de plein exercice.

Il est vrai que les changements de la carte des régions durant la précédente présidence ont parfois pu causer des frustrations. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le sujet dans d'autres contextes, car la taille de la région Grand Est et le découpage des nouvelles régions de manière générale ont été régulièrement critiqués.

Pour autant, je ne pense pas qu'en examinant ce projet de loi le Sénat ignore la volonté des Alsaciens, qu'il ignore le désir d'Alsace manifesté par les citoyens et par les élus alsaciens. Bien au contraire. Car, si une hypothétique remise en cause de la structure de la région Grand Est n'a effectivement pas lieu ici, le projet de loi entame néanmoins l'aménagement d'un ensemble alsacien cherchant à offrir un commencement de réponse à ce « désir d'Alsace ».

Refuser de discuter ce commencement de réponse et le remettre à demain, cela signifie ignorer une série de questions se posant dans l'immédiat. Des questions affectant le quotidien des alsaciens, le fonctionnement de leur collectivité et des administrations territoriales avec lesquelles les citoyens interagissent au quotidien. Cela signifie ne pas prendre en compte l'attente légitime de réponses concrètes sur ces sujets.

De plus, le décret mettant en place la nouvelle collectivité départementale alsacienne a déjà été pris – après consultation des présidents des conseils

départementaux et du conseil régional concernés. Refuser d'examiner ce projet de loi aujourd'hui, c'est donc d'ores et déjà en dessaisir le Sénat, et envoyer le signal qu'il a préféré ne rien faire, et laisser la main à l'Assemblée Nationale. Or, l'un des rôles de notre assemblée est bien, selon les termes de l'article 24 de la Constitution, d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République. Procéder ainsi ne serait donc pas rendre justice à notre rôle constitutionnel.

Et, même dans ce cadre aux options limitées, je pense que le Sénat se doit d'apporter sa contribution à la mise en place de l'Alsace de demain. Les discussions, les débats aussi bien de fond que de forme sont légitimes, et ils doivent se tenir. Car la question de l'Alsace ne cessera pas de se poser, même si le Sénat venait à refuser de discuter ce projet de loi.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter contre cette motion.